

Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc
Compte-rendu de l'atelier n°3 : « Quels scénarios d'implantation ? »
Salle des fêtes de Saint-Trélody, Lesparre-Médoc, le 5 décembre 2022

Le diaporama présenté en introduction de cet atelier est joint en annexe du présent document.

L'ouverture de cet atelier a de nouveau permis de rappeler le cadre et les modalités de la concertation préalable, de revenir sur les grandes lignes du projet éolien de Lesparre-Médoc et sur les différences entre chacun des scénarios présentés.

L'atelier avait pour objectif de comprendre la méthodologie permettant de définir les scénarii d'emplacement des éoliennes et de débattre avec les participants des différents scénarios. Il a également permis de réinterroger la notion de concertation.

Le compte-rendu ci-après retrace les principaux échanges qui ont eu lieu lors de cet atelier, il ne vise pas l'exhaustivité des débats.

22 personnes ont participé à cette réunion, répartis entre les 3 tables.

Intervenants :

- **Lucie LABARTHE**, VALOREM
- **Gaël le GOAIZOU**, chef de projets éolien international, VALOREM
- **Mathieu BERNARD**, responsable de l'agence de Développement Nouvelle-Aquitaine, VALOREM
- **Baptiste MEDINA**, chef de projets éolien, VALOREM
- **Elise DEPRez**, cheffe de projets éolien, VALOREM
- **Ronan FLEHO**, 2concert
- **Renaud DUPUY**, 2concert

La définition des scénarios d'implantation :

Les scénarii d'implantation à 12, 9 ou 8 éoliennes : comment on définit les implantations de ces éoliennes ?

Tout commence pour une cartographie avec une superposition de couches défavorables : on ne peut pas mettre d'éoliennes dans une zone Natura 2000, on s'éloigne des 500m réglementaires des habitations (zone rouge de moins de 500m où il est interdit de mettre des éoliennes), ensuite on rajoute le gisement de vent, les zones de survol.

Il faut également prendre en compte les risques pour l'habitat (par exemple on ne peut pas positionner une plateforme sur une zone humide).

Tout cela constitue ce que l'on appelle des « enjeux ».

A ces enjeux, on superpose des contraintes supplémentaires que sont les enjeux environnementaux (études complètes menées par des écologues notamment depuis le mois de mars dernier), les enjeux paysagers ainsi que les enjeux de patrimoine.

La méthodologie part donc d'une étude rapprochée autour de la zone (dans les 5km) puis de plus en plus étendue ce qui permet d'avoir une perspective de plus en plus lointaine (à 20/25km) et de bien maîtriser l'ensemble des aspects de la zone.

Le respect de l'ensemble de ces enjeux va nous permettre de déterminer une « ZIP » (zone d'implantation potentielle du projet) qui est la zone où on respecte toutes les contraintes et où il y a du vent.

Des questions ont également été posées par les participants sur la prise en compte du triangle de survol au-dessus de la ZIP et sur l'intégration des trames vertes et bleues dans la détermination de la zone.

L'évolution des scénarios :

Initialement la zone d'étude était plus vaste et s'étendait à st Germain d'Esteuil. Cette commune n'a pas souhaité poursuivre le projet et on a donc consolidé avec le maire de Lesparre sa position.

La variante à 12 éoliennes a notamment été refusée car la distance d'une des éoliennes à la route départementale a été jugée trop proche. Une étude de risque avait été menée et il n'y avait pas à l'époque de règlement de voirie. Désormais celui-ci est pris en compte.

De la même manière, des enjeux chiroptères ont pu être identifiés sur la zone et sont désormais pris en compte.

Ces éléments ont permis de **redéfinir l'orientation des machines.**

Par ailleurs, entre le projet présenté en 2017, et celui présenté actuellement, les machines elles-mêmes ont évolué et leur puissance également ce qui permet de proposer des scénarios avec moins de machines en ne perdant pas en productivité.

Le rôle de la concertation et la prise en compte des avis des participants :

La concertation préalable a pour but d'interroger l'opportunité du projet. Le maître d'œuvre doit fournir l'information dont il dispose à date. C'est une concertation préalable à l'enquête publique donc il est normal qu'on ne dispose pas encore à ce stade de toutes les études qui seront menées par la suite et rendues public.

A ce stade de concertation préalable, le maître d'ouvrage met le sujet en débat. A l'issue de cette concertation préalable, le maître d'ouvrage dira ce qu'il retient de la concertation et s'il souhaite poursuivre le projet, le modifier ou ne pas poursuivre. En revanche la discussion de fond sur le sujet finalisé (si projet finalisé il y a) se tient au moment de l'enquête publique.

Il s'agit donc de **prendre en compte l'usage du territoire avant que le maître d'ouvrage finalise son projet ou le retire.** Néanmoins, in fine seul le préfet a un pouvoir d'autorisation.

Pour rappel, ni la concertation ni l'enquête publique ne sont des sondages. La concertation est un **débat argumenté** autour d'un certain nombre de points. L'avis des participants compte puisque les 2/3 des projets qui sont présentés lors d'une concertation en ressortent modifiés.

Alternatives en matière de production d'électricité suggérées par les participants :

- Renforcer l'isolation des bâtiments publics (rénovation/constructions neuves)
- Accorder des aides financières plus importantes aux ménagers pour qu'ils effectuent des travaux de rénovation/isolation de leurs habitations
- Installer des panneaux photovoltaïques sur les espaces commerciaux et les bâtiments publics
- Construire une usine marémotrice sur l'estuaire
- Développer la méthanisation en Médoc (boues de STEP et déchets d'activités viticoles et forestières)

Critères principaux de choix des scénarios :

- Impacts environnementaux : faune/flore/paysage
- Artificialisation des sols (socle des mâts d'éolienne/pistes à créer/espaces déboisés)
- Maîtrise du risque incendie et capacités d'intervention des secours
- Prise en compte de l'évolution du paysage dans le cadre d'une forêt exploitée : les coupes de bois peuvent changer le paysage et rendre inopérant le travail d'insertion paysagère.
- Prise en compte des trames vertes et bleues
- Respect de la charte du Parc Naturel Régional Médoc
- Prise en compte du « Triangle aérien »

Projet de **parc éolien** **en Gironde,** sur la commune de Lesparre-Médoc.



Concertation

17 octobre – 30 décembre 2022

Atelier n°3 :
Quels scénarios d'implantation ?



MA PAROLE A DU POUVOIR

LE RÔLE DES GARANTS

Julie DUMONT et **Sébastien CHERRUAU**



Les modalités de la concertation

Calendrier de la concertation préalable : 17 octobre – 30 décembre 2022

Périmètre de la concertation : 32 communes (67 000 habitants)

- **La Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île** (18 communes)
- **La Communauté de communes Médoc Atlantique** (14 communes)

Périmètre d'information élargi à la Communauté de communes de l'Estuaire



Le programme de la concertation

Réunion publique d'ouverture

19 octobre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Table-ronde « L'approvisionnement électrique du territoire et la place de l'éolien dans le mix énergétique de Nouvelle-Aquitaine »

8 novembre à 18h30

Université de Bordeaux (Campus Victoire, 3 ter place de la Victoire, Bordeaux)

Réunion découverte sur site*

19 novembre à 9h30

Mémorial Maquis de Vigne-Houdide (D4, Lesparre-Médoc)

→ **Présentation des scénarios à l'aide de casques en réalité virtuelle**

Rencontres de proximité

- 22 octobre, 9h-12h, Marché de Lesparre-Médoc
- 24 novembre, 14h-17h, Centre commercial Terre Rouge, Lesparre-Médoc

**Pour des raisons logistiques, inscription obligatoire sur le site de la concertation*

Le programme de la concertation

3 ateliers thématiques :

Atelier n°1 : Quels impacts sur le cadre de vie ?

24 novembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Atelier n°2 : Quels impacts sur l'environnement ?

29 novembre à 18h30

Salle des Fêtes de Gaillan-en-Médoc, 6 rue de l'Hôtel de Ville

Atelier n°3 : Quels scénarios d'implantation ?

5 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Réunion publique de clôture

19 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Les outils pour s'informer et participer

- **Site internet de la concertation** avec rubrique participative : www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/
- **Dossier de concertation** et **synthèse du dossier**
- **Flyer d'information** avec **carte T intégrée**
- **Registre papier** en mairies et aux sièges des Communautés de communes
- **Des maquettes et outils de réalité virtuelle** lors des temps d'échange
- Auprès des **garants de la CNDP**



Le projet de parc éolien de Lesparre-Médoc



Le porteur du projet : Cœur Médoc Énergies

Le groupe VALOREM



- **Groupe girondin indépendant** né en 1994
- Un « **opérateur en énergies vertes** » aux multiples compétences dans les énergies renouvelables
- **Parmi les pionniers de l'éolien en France**, le groupe a élargi ses compétences au photovoltaïque, au biogaz, à l'hydroélectricité, aux énergies marines, au stockage et à l'hydrogène.

1994

Année de création

5 GW

Puissance développée

380

Collaborateurs

510 MW dont 380 MW
d'éolien

Capacités installées

La Banque des
Territoires



- Créée en 2018, la Banque des Territoires est **un des cinq métiers de la Caisse des dépôts**
- Elle s'adresse aux collectivités locales et aux acteurs publics pour la réalisation de **projets innovants, durables et solidaires**.
- Déployée dans les **16 directions régionales** et les **37 implantations territoriales** de la Caisse des Dépôts

Un projet déposé en 2017 et retiré en 2019 : Pourquoi ?

- **Des évolutions réglementaires nous contraignaient déjà à revoir le projet :**
 - Changement des règles d'éloignement à la voirie
 - Évolutions technologiques nécessitant plus d'espace entre les machines
 - Renforcement de la défense incendie
 - Optimisation de l'évitement des espaces naturels sensibles
 - Modification des critères de définition des zones humides
 - ...

- En outre, le commissaire enquêteur a donné **un avis défavorable** et notifié **une concertation insuffisante**.

Un nouveau projet soumis à concertation : de quoi parle-t-on ?

Mais toutes les cartes ont été rebattues pour proposer au public deux implantations différentes :

- Les deux nouveaux scénarios respectent les **évolutions réglementaires**
- Il y a **moins de machines** (8 et 9, contre 12 initialement) pour **une production électrique supérieure (3 à ~ 10 GWh/an soit 600 à 2000 foyers* en plus)**.
- L'implantation qui a le moins de machine est aussi la plus haute (230 m, contre 210m)

→ L'objectif est d'échanger avec le public sur l'opportunité même du projet et sur les conditions de son intégration : critères à retenir, mesures à mettre en place, etc.

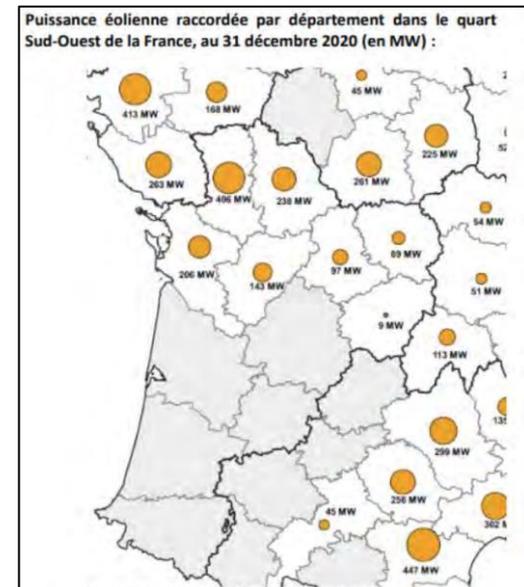
* D'après une analyse de la Commission de régulation de l'énergie datant de 2016, la consommation moyenne en électricité par mois par foyer en France est de 390 kWh, soit 4 679 kWh par an.

Les différents scénarios présentés

	SCÉNARIO 2017 À 12 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 9 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 8 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 0 ÉOLIENNE
Puissance unitaire¹	3,45 MW	5,6 MW	6,2 MW	Pas d'approvisionnement local décarboné
Puissance du parc	41,4 MW	50,4 MW	49,6 MW	
Production	118,8 GWh/an	121,9 GWh/an	128,5 GWh/an	
Hauteur éolienne	210 m	210 m	230 m	Pas de modification de l'environnement local hormis localement
Milieu physique	Emprise au sol permanente de 3,6 ha, temporaire : 0,7 ha	Emprise au sol permanente de 2,9 ha, temporaire : 0,6 ha	Emprise au sol permanente de 2,7 ha, temporaire : 0,5 ha	
Milieu humain et usages	<p>Eolienne la plus proche d'une habitation = 762 m</p> <p>Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes.</p> <p>Routes : pas de règles liées à la voirie</p> <p>Circulation : Rotations camions de chantier : 2520 sur 12 mois</p> <p>Mesures d'évitement et de réduction envisagées :</p> <p>Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>Incendie : 9 réserves d'eau de 120 m³ à proximité des éoliennes, un réseau de pistes d'accès suffisamment large et des aires de retournement, débroussaillage dans un périmètre de 100 m autour des installations (éoliennes, plateformes et postes de livraison).</p> <p>Surface à défricher et compenser : 91 644 m², surface à débroussailler : 141 ha.</p> <p>Routes : recul par rapport aux routes établi par l'Etude de Dangers</p> <p>Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale</p>	<p>Eolienne la plus proche d'une habitation = 930 m</p> <p>Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes.</p> <p>Routes : effet sur la D4 (4^e catégorie) à Lesparre et la D3E2 (3^e catégorie) à Naujac-sur-Mer</p> <p>Circulation : Rotations camions de chantier : 1890 sur 12 mois</p> <p>Mesures d'évitement et de réduction envisagées :</p> <p>Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>Incendie : Compenser la défense aérienne par la défense au sol : 1 réserve d'eau de 120 m³ pour chacune des éoliennes, un réseau de pistes d'accès garantissant un maillage tous les 25ha, recul des éoliennes de 30m par rapport au peuplement forestier, débroussaillage dans un périmètre de 210 m autour des éoliennes et 50 m autour postes de livraison.</p> <p>Surface à défricher et compenser : 72 325 m², surface à débroussailler : 105 ha.</p> <p>Routes : recul aux routes 210m minimum</p> <p>Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale</p>	<p>Eolienne la plus proche d'une habitation = 790 m</p> <p>Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes.</p> <p>Routes : effet sur la D4 (4^e catégorie) à Lesparre et la D3E2 (3^e catégorie) à Naujac-sur-Mer</p> <p>Circulation : Rotations camions de chantier : 1680 sur 12 mois</p> <p>Mesures d'évitement et de réduction envisagées :</p> <p>Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la réglementation en vigueur.</p> <p>Incendie : Compenser la défense aérienne par la défense au sol : 1 réserve d'eau de 120 m³ pour chacune des éoliennes, un réseau de pistes d'accès garantissant un maillage tous les 25ha, recul des éoliennes de 30m par rapport au peuplement forestier, débroussaillage dans un périmètre de 230 m autour des éoliennes et 50 m autour postes de livraison.</p> <p>Surface à défricher et compenser : 64 567 m², surface à débroussailler : 94 ha.</p> <p>Routes : recul aux routes 230m minimum</p> <p>Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale</p>	
Retombées fiscales pour le territoire⁴	400400€/an	496800€/an	491800€/an	
Montant investissement	63 millions €	76 millions €	74 millions €	

Les principaux objectifs du projet

- **Participer à la décarbonation du mix énergétique** en vue d'atteindre la « neutralité carbone »
- **Contribuer à l'indépendance énergétique française** et à la maîtrise des prix de l'énergie, par la relocalisation de la production
- **Répondre aux objectifs régionaux, nationaux et européens de développement des énergies renouvelables**
- **Contribuer au rééquilibrage territorial** des installations éoliennes en Nouvelle-Aquitaine



Le calendrier prévisionnel du projet

Concertation
préalable :
**17 octobre -
30 décembre
2022**

**Procédures
administratives**
• Dépôt Demande
d'Autorisation
Environnementale :
juin 2023
• Enquête publique :
juin 2024
• Arrêté préfectoral :
mars 2025

Démarrage
potentiel des
travaux :
avril 2026

Finalisation
des études :
janvier 2023

Candidature
Appel d'Offres
CRE :
fin 2025

Mise en
service :
**septembre
2027**

Quels scénarios d'implantation ?

Scénario à 0 éolienne

Objectifs : dans le rôle d'une collectivité qui planifie sa transition, vous devrez proposer des alternatives à l'énergie éolienne pour décarboner le mix énergétique en Médoc

Scénario à 9 éoliennes de 210 m

Objectifs : vous découvrez les couches cartographiques qui amènent à la zone d'implantation potentielle et à l'implantation d'éoliennes. Vous incarnerez un acteur du territoire, pour mettre en évidence les besoins et les mesures qui pourraient être mises en place.

Scénario à 8 éoliennes de 230 m

Objectifs : vous découvrez les couches cartographiques qui amènent à la zone d'implantation potentielle et à l'implantation d'éoliennes. Vous incarnerez un acteur du territoire, pour mettre en évidence les besoins et les mesures qui pourraient être mises en place.

Scénario à 0 éolienne

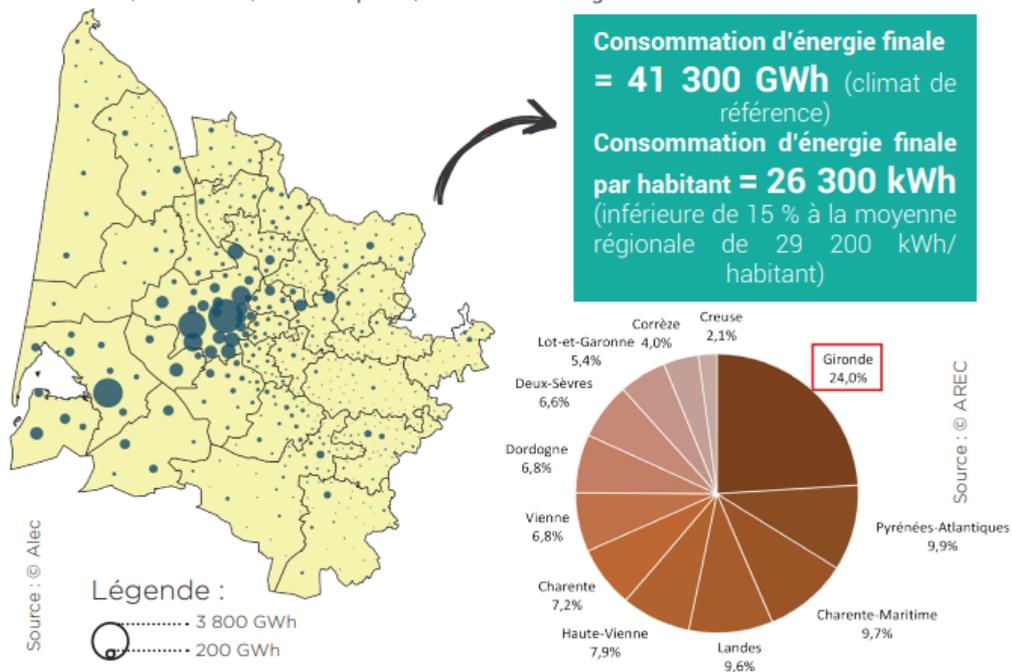
Objectifs : dans le rôle d'une collectivité qui planifie sa transition, vous devrez proposer des alternatives à l'énergie éolienne pour décarboner le mix énergétique en Médoc

**Simulation à partir des chiffres de l'ALEC,
édition 2018 sur les données de 2016 :**
file:///C:/Users/LL/Downloads/Guide-panorama-energie-Gironde_vdef.pdf

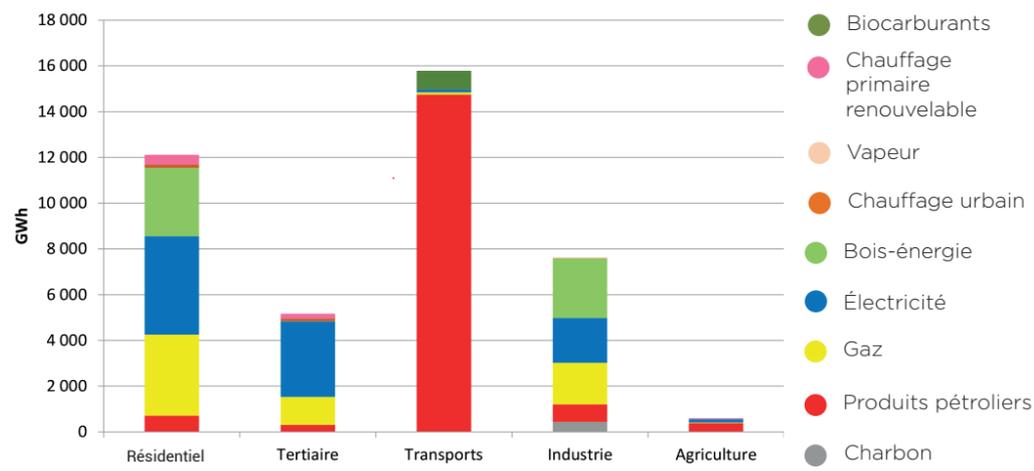
Le présent guide « L'énergie en Gironde », réalisé en partenariat avec l'[AREC](#), vise à apporter un éclairage détaillé de cette connaissance territoriale, à l'échelle départementale, permettant ainsi au lecteur de visualiser et de comprendre les différents enjeux, tant en termes de production et de consommation énergétiques que d'émissions de gaz à effet de serre ou de facture énergétique.

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN GIRONDE

La **consommation d'énergie finale** correspond à l'énergie qui est consommée sur le territoire girardin par l'ensemble des utilisateurs dans les 5 grands secteurs que sont l'habitat, le tertiaire, les transports, l'industrie et l'agriculture.



Consommation d'énergie finale en Gironde

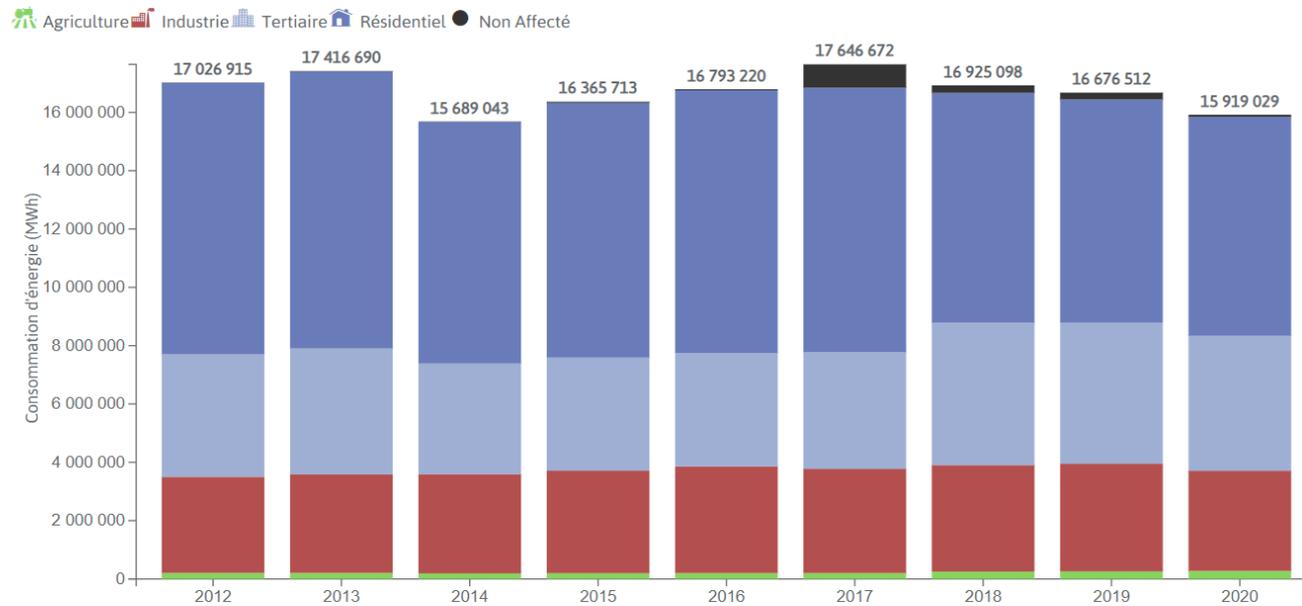


Source : © Alec

Répartition des consommations d'énergie finale par secteur et par type d'énergie

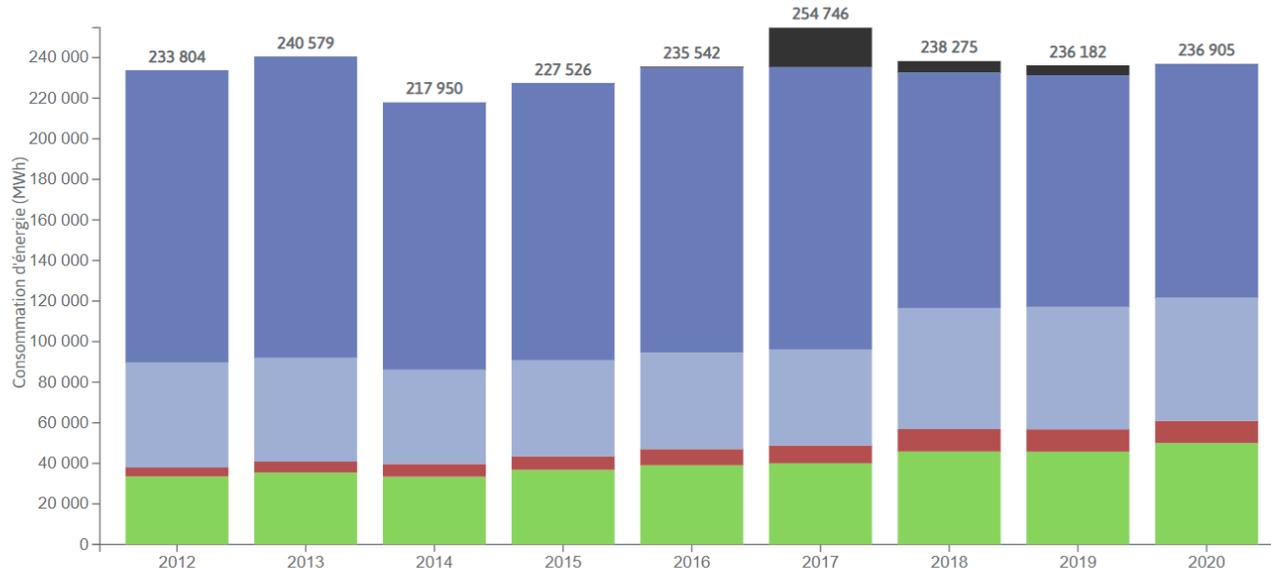
Les bâtiments (secteurs résidentiel et tertiaire) et les **transports** représentent les deux tiers de la consommation régionale d'énergie finale. Le poids des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) représente presque 60 %, mais varie fortement d'un secteur à l'autre (de 32 % pour le secteur résidentiel à 92 % pour les transports).

Consommation Gironde en Electricité et Gaz



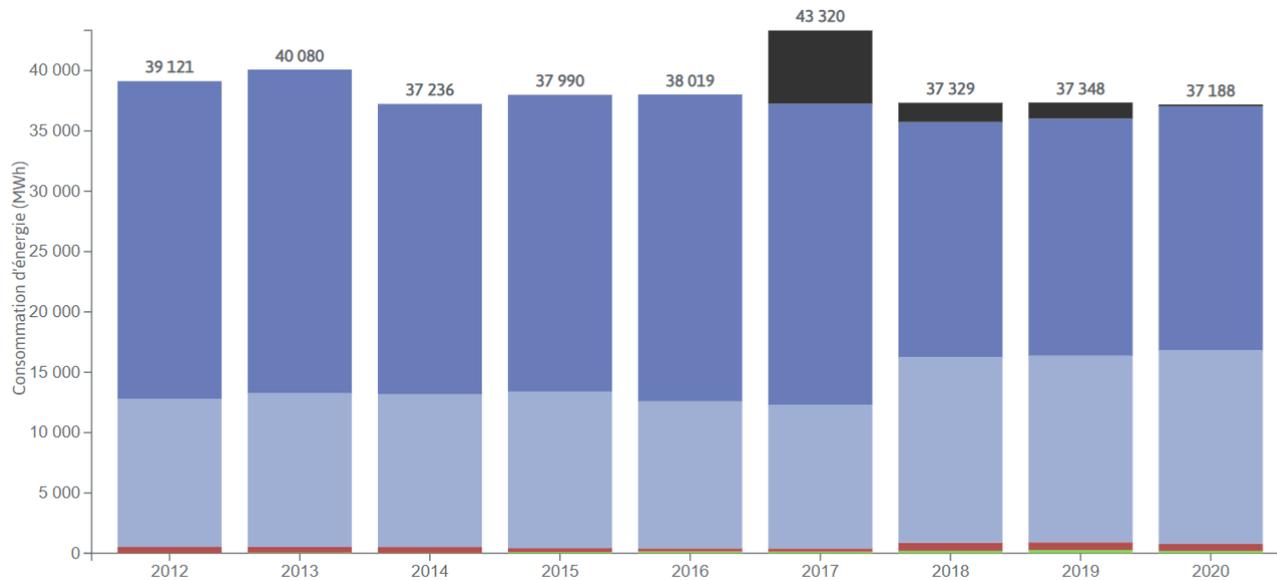
Consommation CdC Cœur de Presqu'île en Electricité et Gaz

 Agriculture  Industrie  Tertiaire  Résidentiel  Non Affecté



Consommation Lesparre-Médoc en Electricité et Gaz

 Agriculture  Industrie  Tertiaire  Résidentiel  Non Affecté

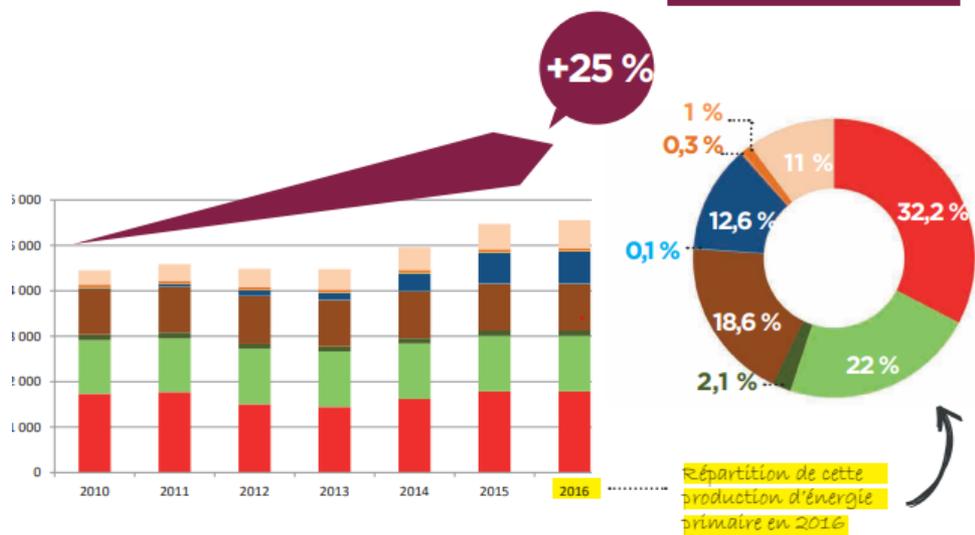


LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN GIRONDE

La **production d'énergie primaire** correspond à l'énergie contenue dans les produits énergétiques fournis directement par le territoire girondin dans ses limites géographiques, qu'elle soit renouvelable ou non renouvelable.

Production d'énergie
primaire en Gironde :

5 550 GWh



- Pétrole
- Bois-énergie
- Déchets - biogaz (enfouissement)
- Déchets (incinération)
- Hydroélectricité
- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique
- Géothermie basse température
- PAC

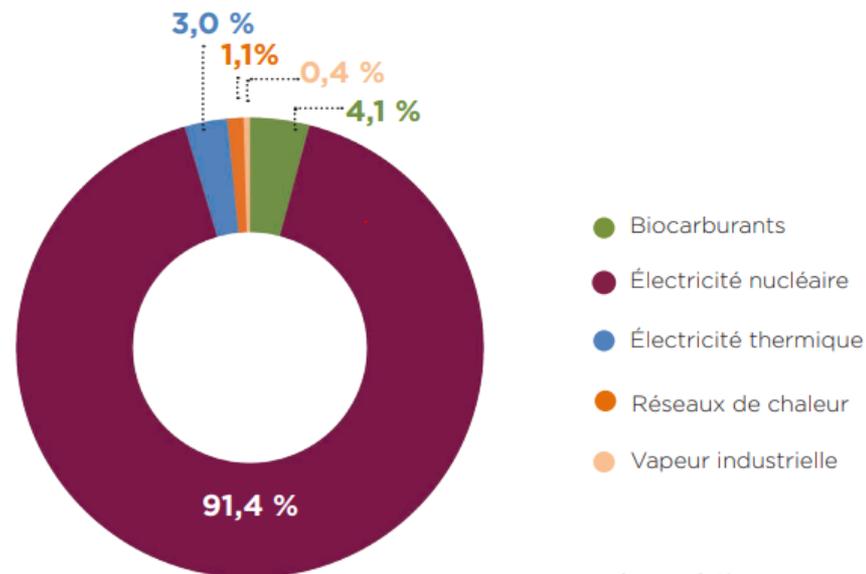
Source : © Alec

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SECONDAIRE (OU TRANSFORMATION DE L'ÉNERGIE) EN GIRONDE

La **production d'énergie secondaire** résulte de la transformation d'une énergie primaire en une autre forme d'énergie. Cette énergie primaire consommée peut tout aussi bien provenir du territoire girondin que d'en dehors de ses limites.

Production d'énergie
secondaire en Gironde :

26 400 GWh

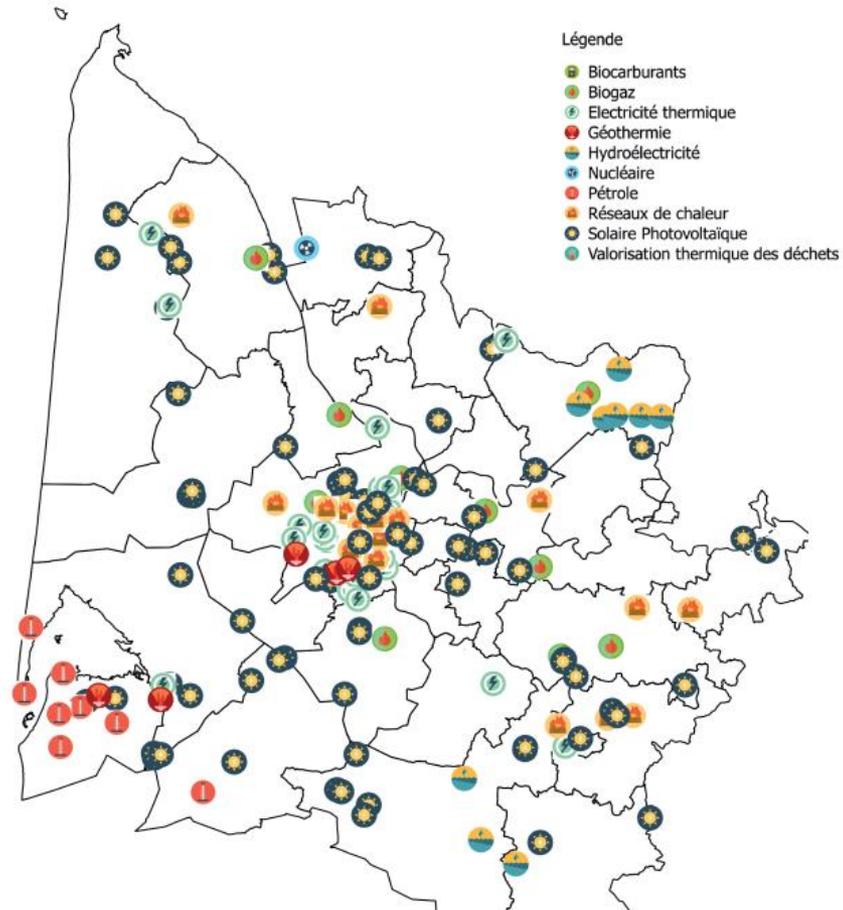


Source : © Alec

Répartition de la production d'énergie secondaire

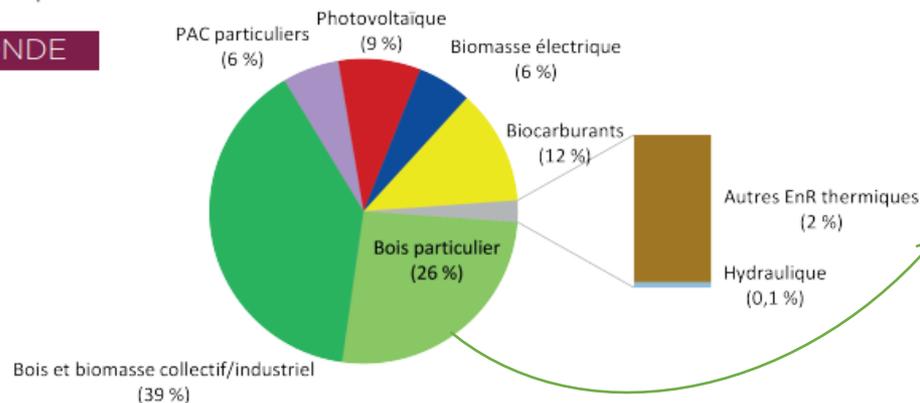
LES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES EN GIRONDE

Cette carte recense, de manière non exhaustive, les **principales installations de production énergétique primaire et secondaire** ou installations remarquables.

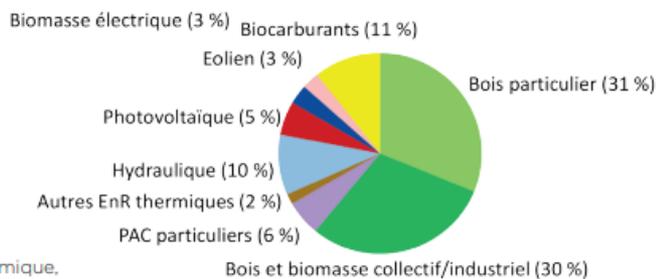


Les énergies renouvelables ainsi comptabilisées représentent en Gironde **8 780 GWh**, ce qui fait du département le **1er contributeur** au bilan énergétique renouvelable de Nouvelle-Aquitaine.

GIRONDE



NOUVELLE-AQUITAINE



* Autres EnR thermiques : solaire thermique, géothermie, UVE thermique, biogaz thermique

Source : © AREC

! ALERTE ATMO !



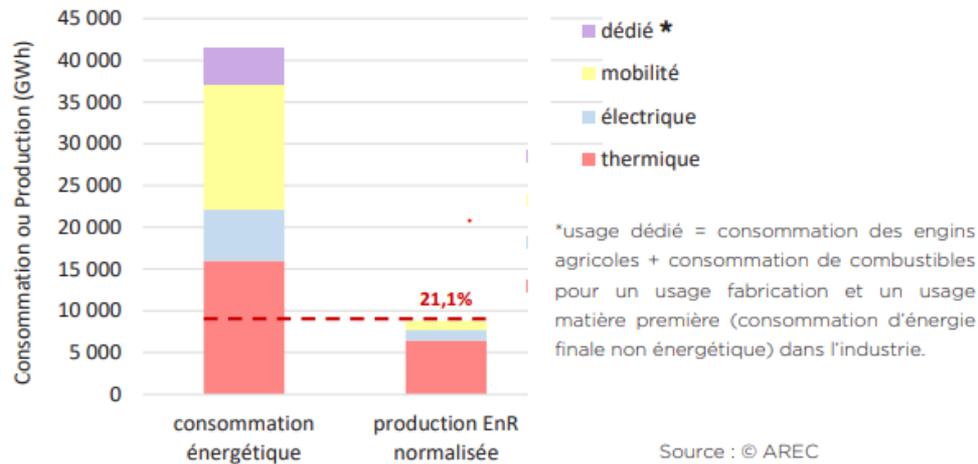
Résidentiel

Les principaux polluants produits et rejetés par le secteur résidentiel sont les PM2,5 et PM10. En proportion, les particules fines (PM2,5) représentent 71% des émissions du secteur résidentiel. Les particules fines sont les plus nocives pour la santé. En effet, plus les particules sont fines plus elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Les particules en suspension (PM10) participent aux émissions du secteur résidentiel à hauteur de 55%. Les rejets de ces deux polluants dans l'atmosphère sont causés en partie par la combustion de bois pour le chauffage dans les logements. De plus, le chauffage au bois est responsable de 60% des émissions de NOx générées par la chauffe (eau, foyer et cuisson). Les émissions du secteur résidentiel sont donc fortement impactées par la combustion énergétique. En plus d'émettre des particules et des NOx, les installations d'équipements de chauffage peu performants du point de vue énergétique, de type insert et foyers ouverts émettent des COVNM. Les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) liées au chauffage pour le secteur du résidentiel sont issues pour plus de la moitié (55%) de la combustion de produits pétroliers (fioul domestique et GPL).

Levers d'action : un des axes de progrès majeurs est représenté par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie. La diminution des consommations énergétiques dédiées au chauffage va de pair avec la rénovation des habitats (isolation du bâti privé et du parc social) et le renouvellement des équipements de chauffage non performants, notamment pour le chauffage au bois vers des équipements plus récents (poêles performants, chaudières à granulés...). De plus, une sensibilisation des utilisateurs du chauffage au bois sur les bonnes pratiques à adopter (utilisation de bois secs, allumage inversé, entretien des appareils...), détaillées sur le site « bien-se-chauffer-au-bois-en-Nouvelle-Aquitaine »⁵, permettrait de limiter les émissions associées. Les émissions de COVNM peuvent également être diminuées par la réduction de l'utilisation domestique de solvants et de peintures.

Sur le département, la **production d'énergies renouvelables** atteint **21 %** de l'énergie consommée, ratio assez proche de celui observé sur la région (23 %).

La dépendance aux énergies fossiles est encore très forte puisque la production énergétique renouvelable ne couvre respectivement que 40 %, 16 % et 7 % des besoins de chaleur, d'électricité et de mobilité.



Consommation d'énergie et part des énergies renouvelables par usage

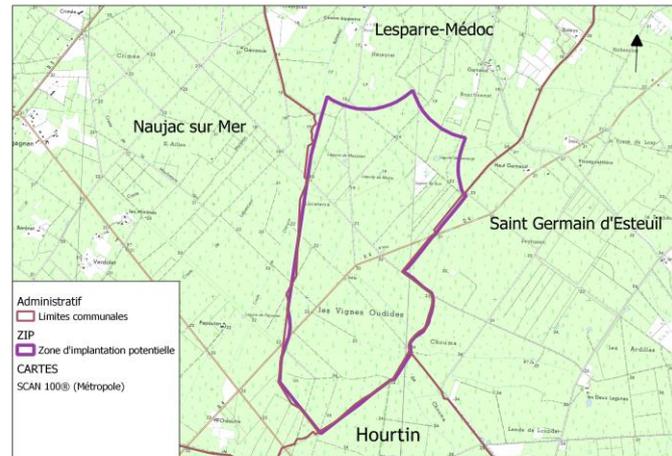
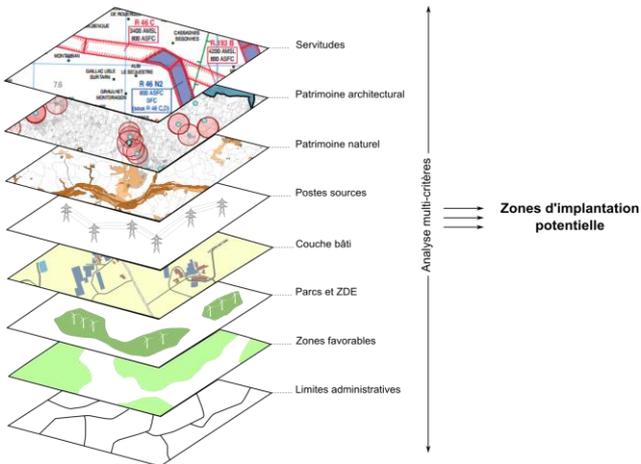
Quels sont pour vous les leviers pour
réaliser la transition énergétique du
Médoc ?

Scénario à 12, 9 et 8 éoliennes

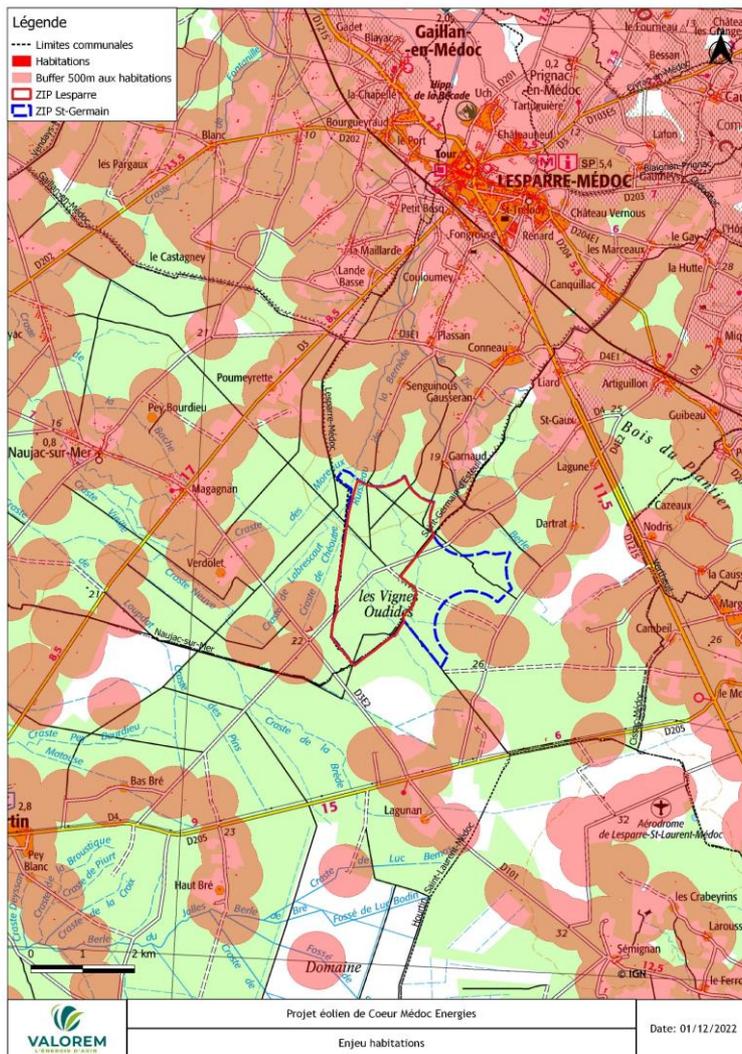
Objectifs : vous découvrez les couches cartographiques qui amènent à la zone d'implantation potentielle et à l'implantation d'éoliennes. Vous incarnerez un acteur du territoire, pour mettre en évidence les besoins et les mesures qui pourraient être mises en place.

Méthodologie

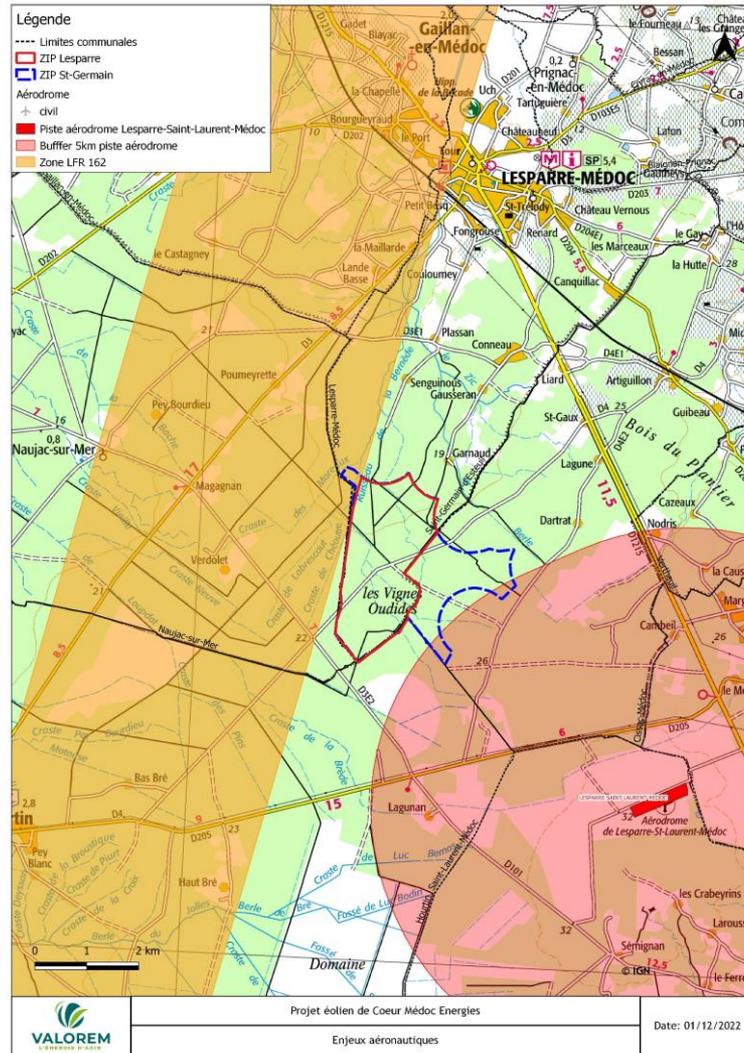
- Contraintes :



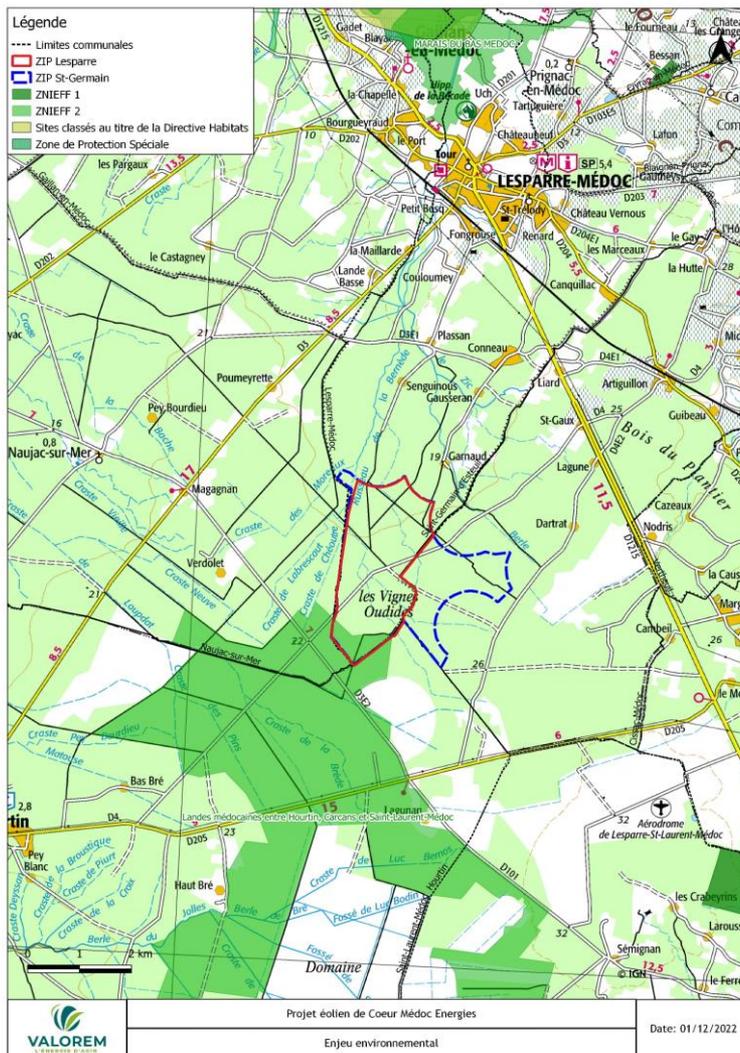
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



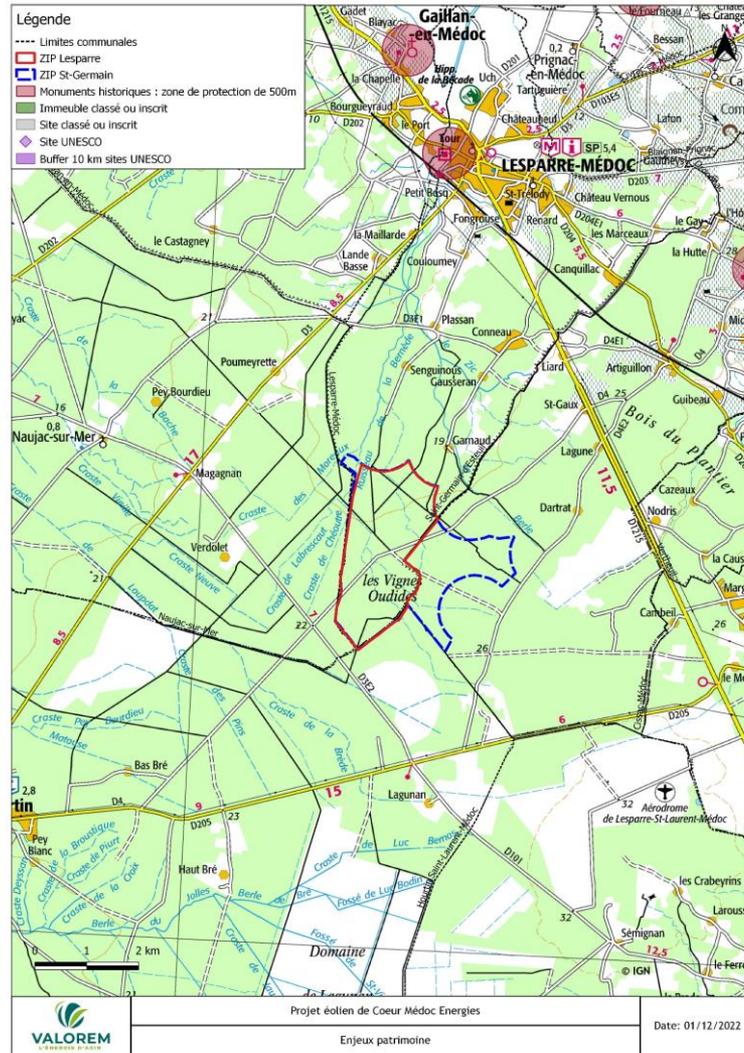
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



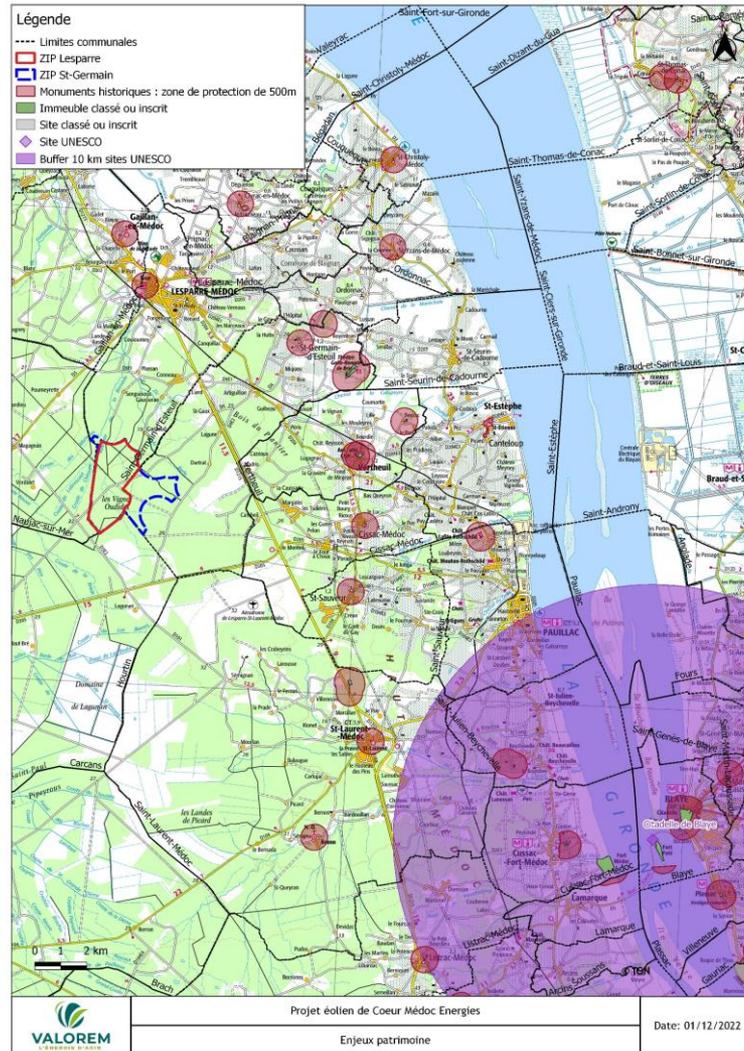
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



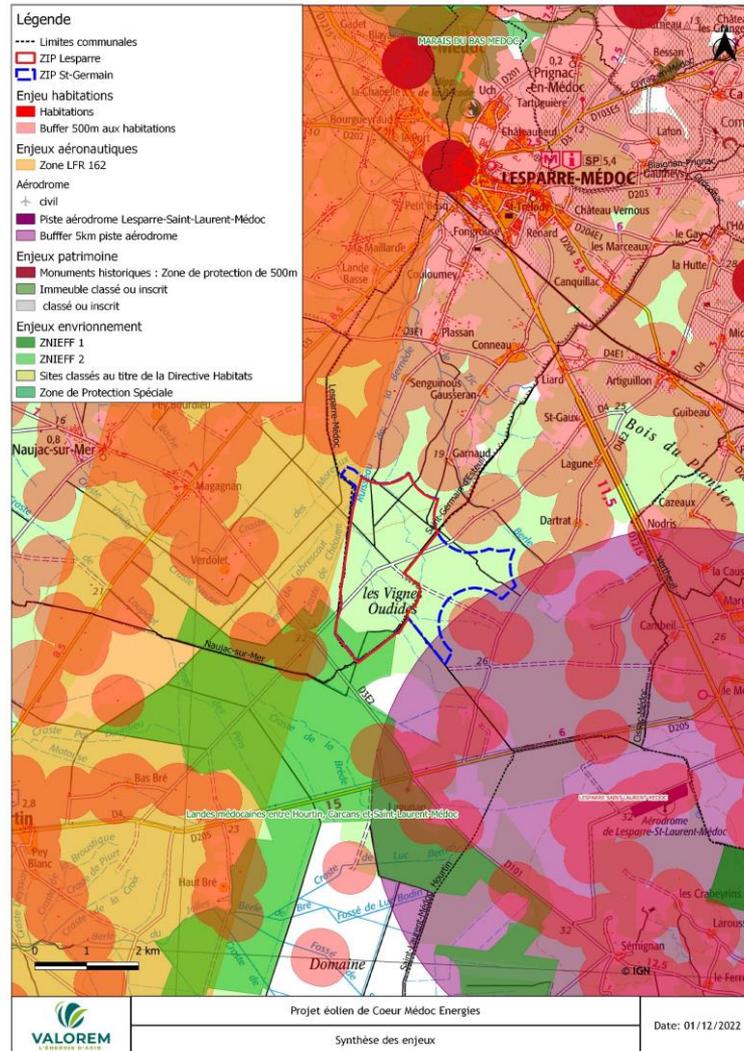
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



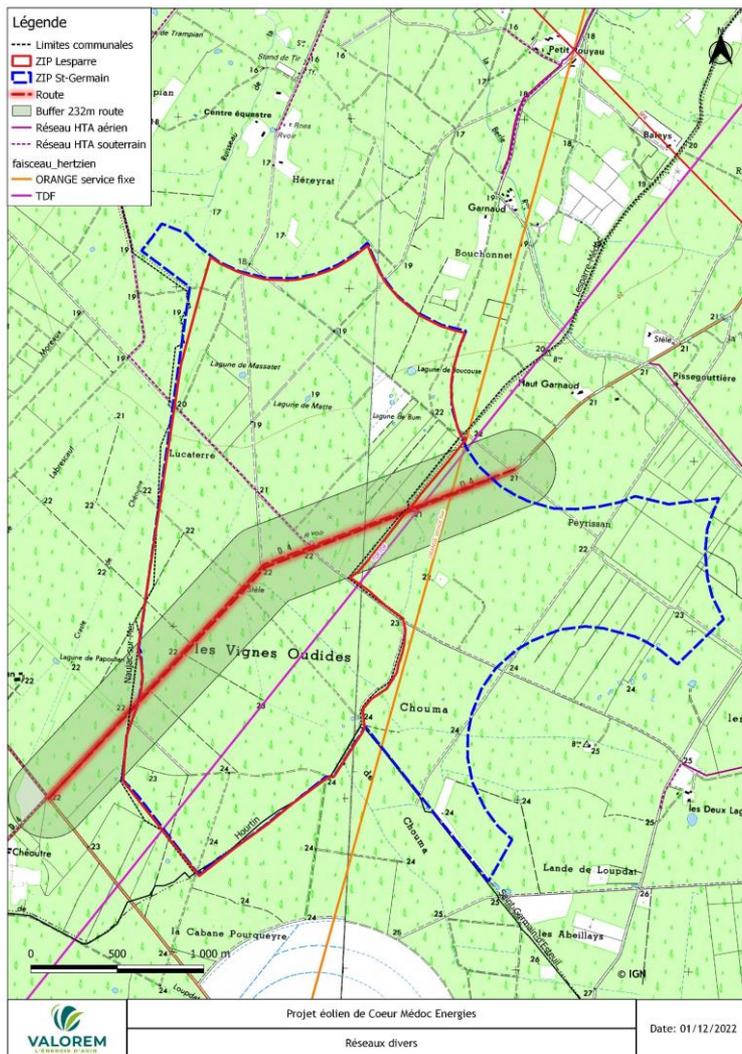
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

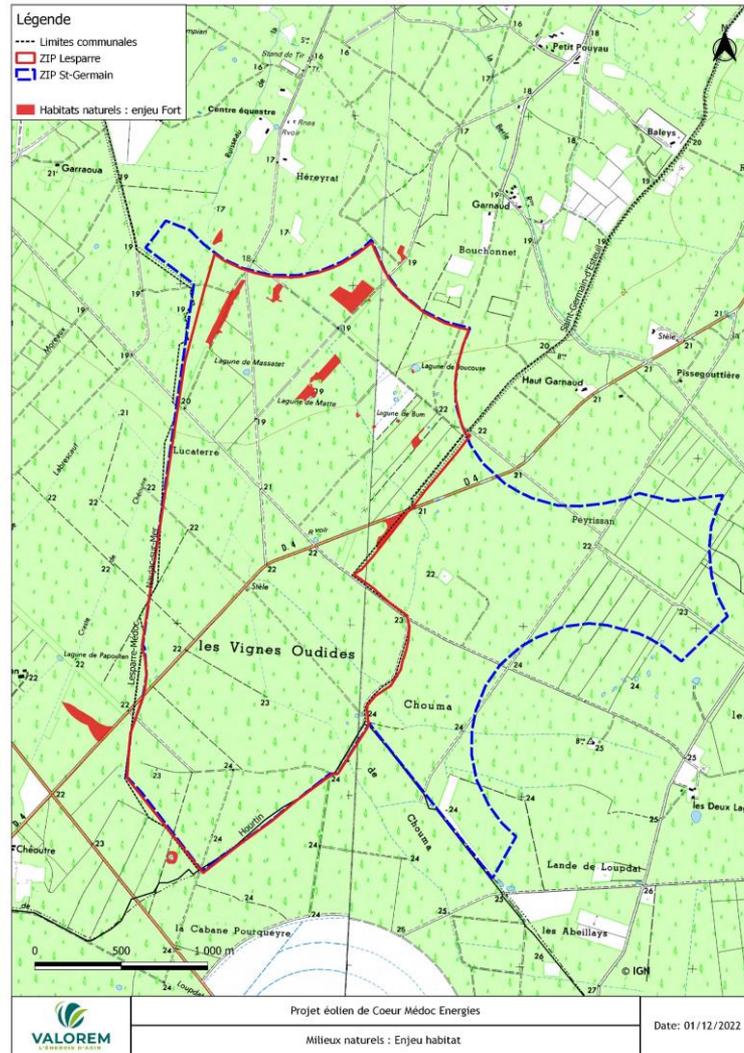


Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



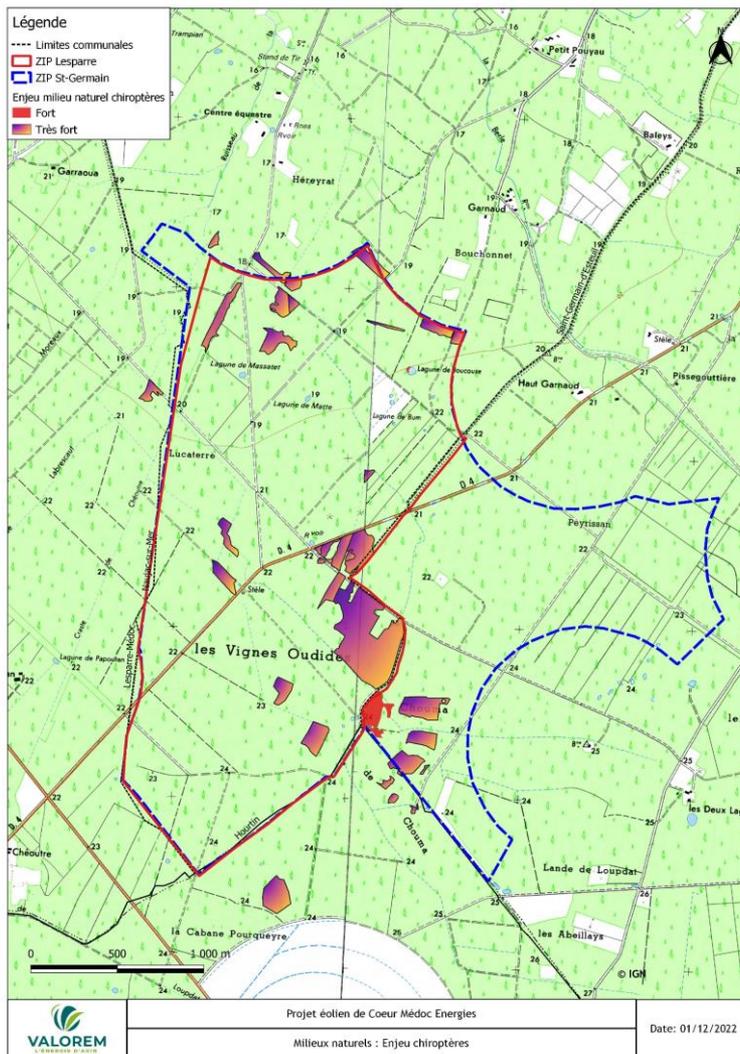
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

Implantation plateforme à éviter



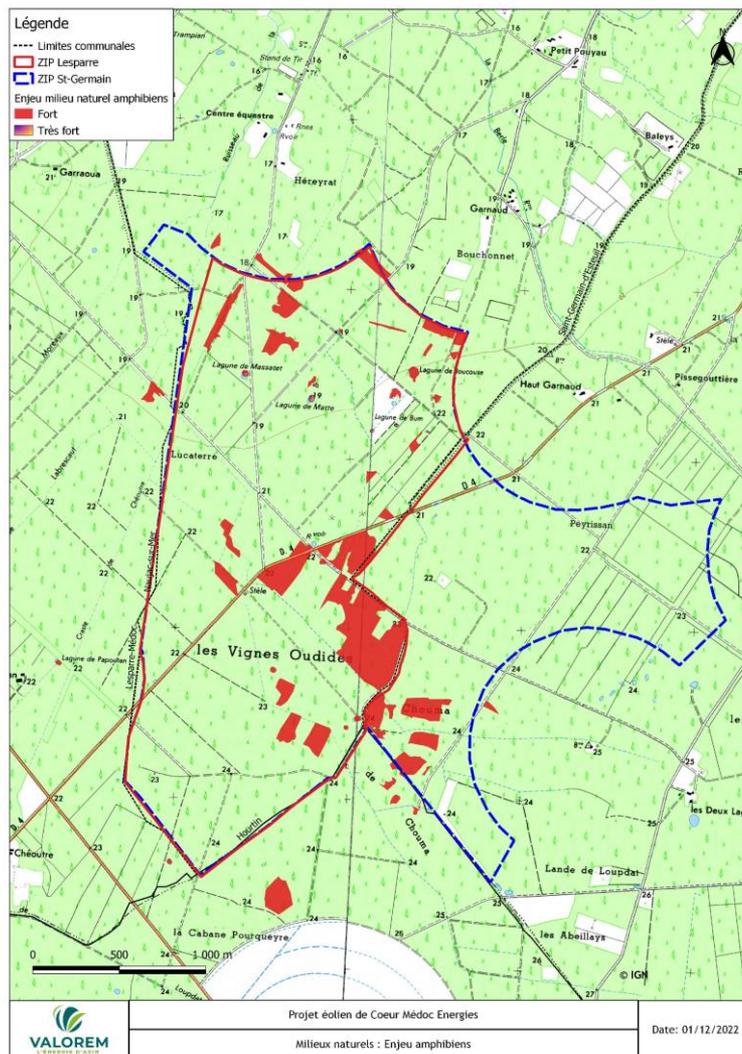
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

Survol des pales à éviter



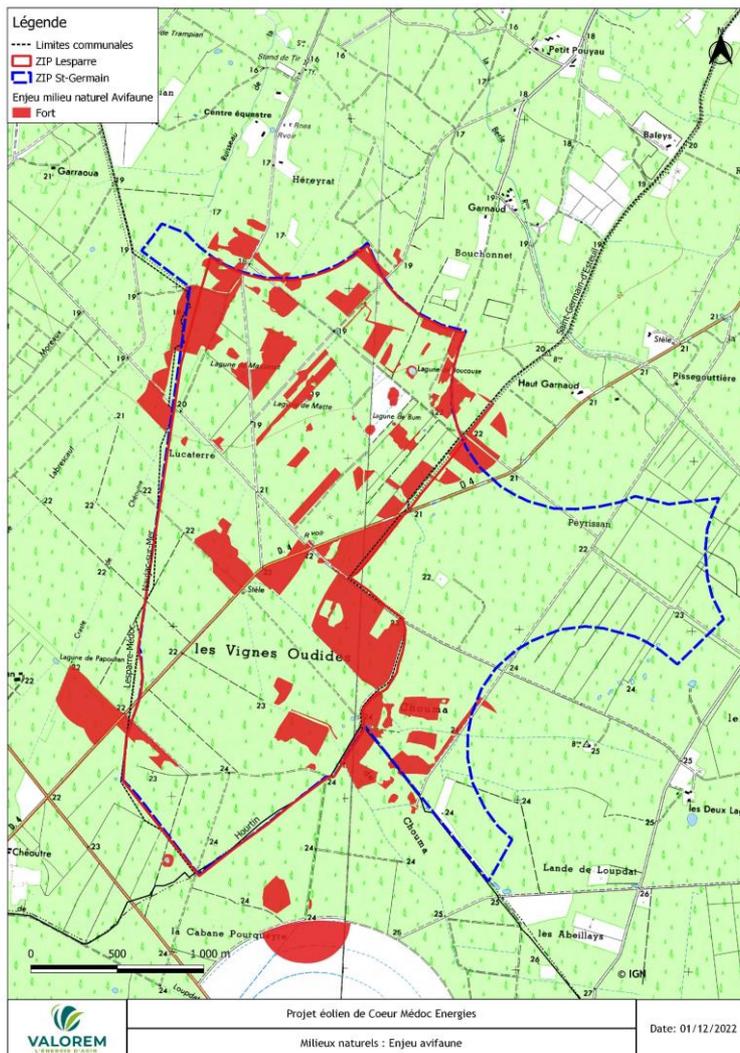
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

Implantation plateforme,
défrichage,
débroussaillage à éviter

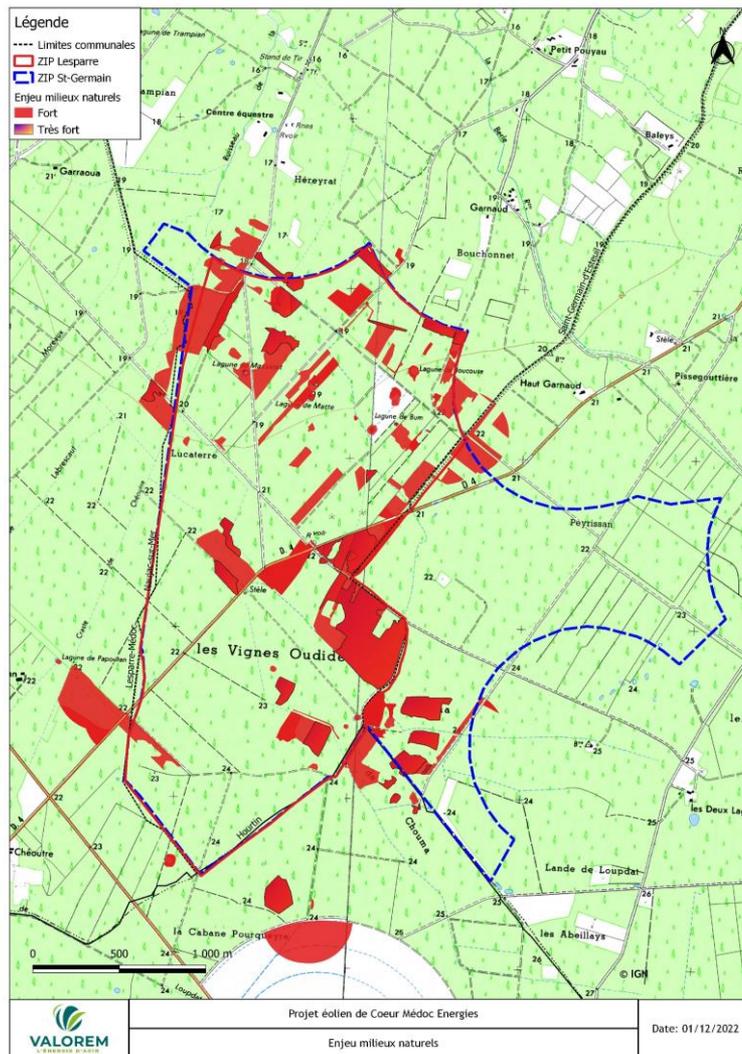


Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

Implantation plateforme, défrichement à éviter



Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

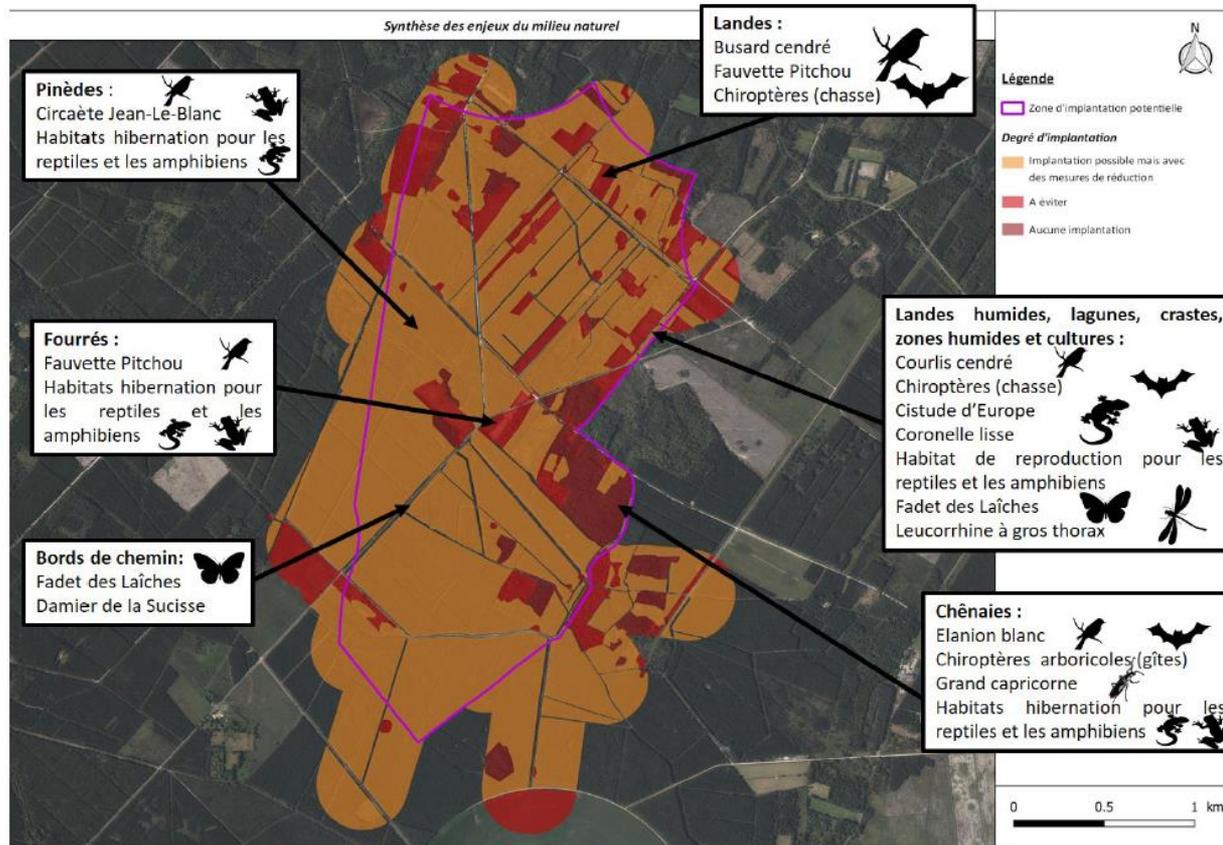
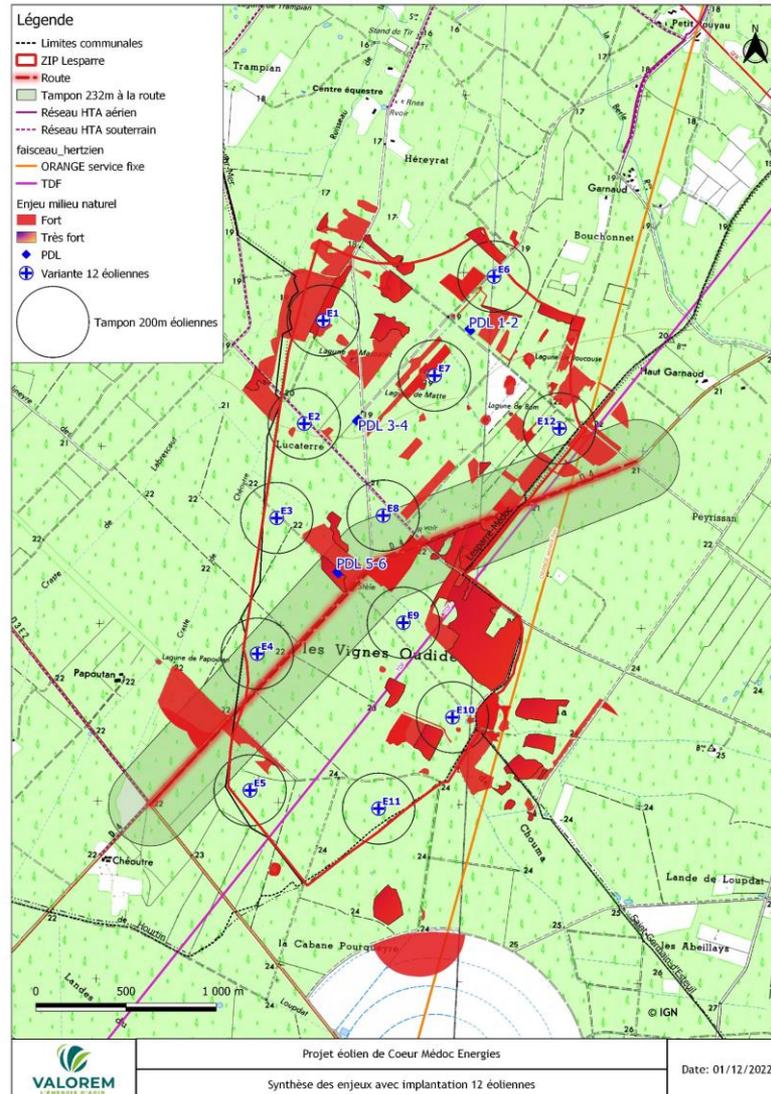


Figure 10 : Cartographie des enjeux du milieu naturel, VALOREM.

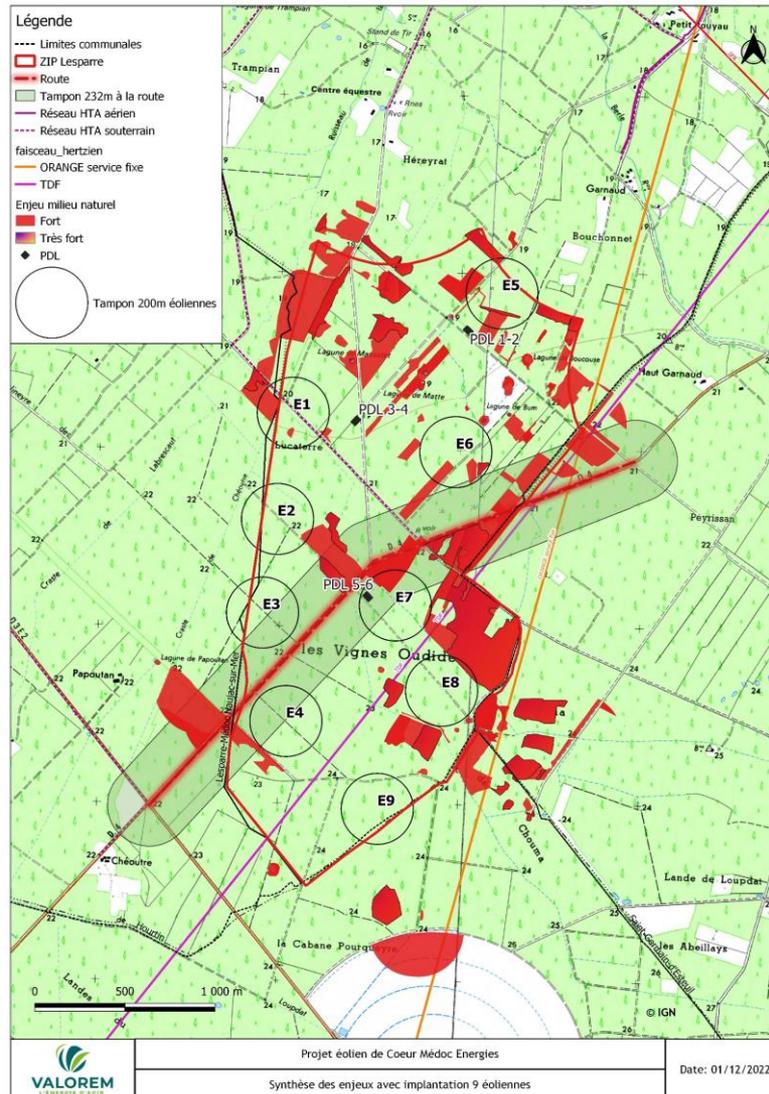
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



Variante 12 éoliennes

Puissance unitaire ²⁴	3,45 MW
Puissance du parc	41,4 MW
Production	118,8 GWh/an
Hauteur éolienne	210 m
Hauteur nacelle	142 m
Diamètre rotor et pales	136 m

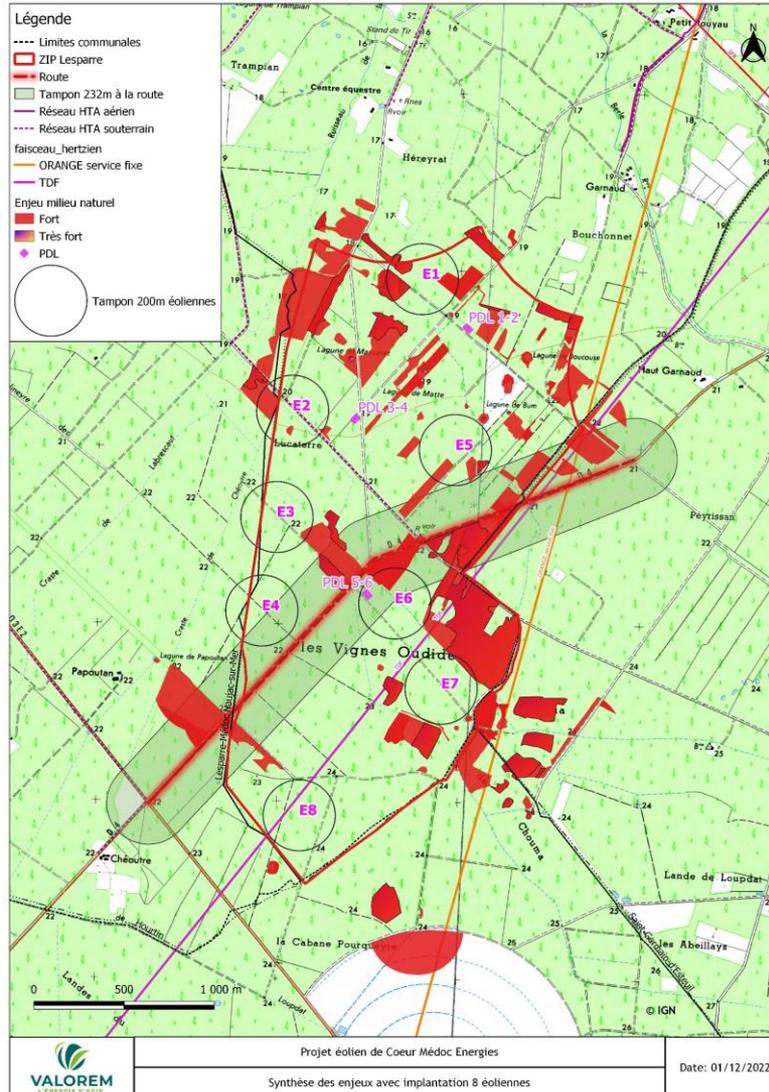
Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



Variante 9 éoliennes

Puissance unitaire²⁴	5,6 MW
Puissance du parc	50,4 MW
Production	121,9 GWh/an
Hauteur éolienne	210 m
Hauteur nacelle	129 m
Diamètre rotor et pales	162 m

Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc



Variante 8 éoliennes

Puissance unitaire ²⁴	6,2 MW
Puissance du parc	49,6 MW
Production	128,5 GWh/an
Hauteur éolienne	230 m
Hauteur nacelle	149 m
Diamètre rotor et pales	162 m

Projet de parc éolien en Gironde, sur la commune de Lesparre-Médoc

	SCÉNARIO 2017 À 12 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 9 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 8 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 0 ÉOLIENNE
Milieu physique	Emprise au sol permanente de 3,6 ha, temporaire : 0,7 ha	Emprise au sol permanente de 2,9 ha, temporaire : 0,6 ha	Emprise au sol permanente de 2,7 ha, temporaire : 0,5 ha	Pas de modifications du milieu physique hormis très localement via les activités sylvicoles.
Milieu humain et usages	Eolienne la plus proche d'une habitation = 762 m Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes. Routes : pas de règles liées à la voirie Circulation : Rotations camions de chantier : 2520 sur 12 mois Mesures d'évitement et de réduction envisagées : Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la réglementation en vigueur. Incendie : 9 réserves d'eau de 120 m3 à proximité des éoliennes, un réseau de pistes d'accès suffisamment large et des aires de retournement, débroussaillage dans un périmètre de 100 m autour des installations (éoliennes, plateformes et postes de livraison). Surface à défricher et compenser : 91 644 m², surface à débroussailler : 141 ha. Routes : recul par rapport aux routes établi par l'Etude de Dangers Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale	Eolienne la plus proche d'une habitation = 930 m Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes. Routes : effet sur la D4 (4 ^e catégorie) à Lesparre et la D3E2 (3 ^e catégorie) à Naujac-sur-Mer Circulation : Rotations camions de chantier : 1890 sur 12 mois Mesures d'évitement et de réduction envisagées : Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la réglementation en vigueur. Incendie : Compenser la défense aérienne par la défense au sol : 1 réserve d'eau de 120 m3 pour chacune des éoliennes, un réseau de pistes d'accès garantissant un maillage tous les 25ha, recul des éoliennes de 30m par rapport au peuplement forestier, débroussaillage dans un périmètre de 210 m autour des éoliennes et 50 m autour postes de livraison. Surface à défricher et compenser : 72 325 m², surface à débroussailler : 105 ha. Routes : recul aux routes 210m minimum Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale	Eolienne la plus proche d'une habitation = 790 m Incendie : Eviction des moyens aériens sur un périmètre de 600m autour des éoliennes. Routes : effet sur la D4 (4 ^e catégorie) à Lesparre et la D3E2 (3 ^e catégorie) à Naujac-sur-Mer Circulation : Rotations camions de chantier : 1680 sur 12 mois Mesures d'évitement et de réduction envisagées : Bruit : Mode de bridage adapté à chaque éolienne pour respecter la réglementation en vigueur. Incendie : Compenser la défense aérienne par la défense au sol : 1 réserve d'eau de 120 m3 pour chacune des éoliennes, un réseau de pistes d'accès garantissant un maillage tous les 25ha, recul des éoliennes de 30m par rapport au peuplement forestier, débroussaillage dans un périmètre de 230 m autour des éoliennes et 50 m autour postes de livraison. Surface à défricher et compenser : 91 644 m², surface à débroussailler : 94 ha. Routes : recul aux routes 230m minimum Circulation : Adaptation de la circulation des véhicules à l'environnement et la vie locale	Paysage et environnement acoustique inchangés. Pas de gêne potentielle liée à la circulation des véhicules de chantier. Pas de moyens de détection et de défense incendie disponibles localement Dépendance aux énergies fossiles, approvisionnement énergétique soumis aux aléas géopolitiques (gaz, pétrole) et techniques (centrale nucléaire du Blayais).
Raccordement au réseau	Le projet éolien n'entraînera pas d'impact sur les réseaux existants et nécessitera seulement la création de lignes électriques souterraines enterrées pour les connexions inter-éoliennes et le raccordement au poste électrique. L'ensemble des servitudes existantes ayant été pris en compte lors de la conception du projet, aucune incidence n'est à prévoir. Distance câble enterré intra éolien : 8 604 m	Le projet éolien n'entraînera pas d'impact sur les réseaux existants et nécessitera seulement la création de lignes électriques souterraines enterrées pour les connexions inter-éoliennes et le raccordement au poste électrique. L'ensemble des servitudes existantes ayant été pris en compte lors de la conception du projet, aucune incidence n'est à prévoir. Distance câble enterré intra éolien : 7170 m	Le projet éolien n'entraînera pas d'impact sur les réseaux existants et nécessitera seulement la création de lignes électriques souterraines enterrées pour les connexions inter-éoliennes et le raccordement au poste électrique. L'ensemble des servitudes existantes ayant été pris en compte lors de la conception du projet, aucune incidence n'est à prévoir. Distance câble enterré intra éolien : 7173 m	La zone est actuellement quasiment dépourvue de réseau et ne compte aucune habitation ni même d'installation agricole. Sans projet, les activités sylvicoles ne devraient pas nécessiter l'installation de réseaux supplémentaires.
Contraintes foncières	Promesses de bail Indemnités de servitudes	Péréquation foncière Loyers plus importants et répartition des indemnités à l'ensemble des parties prenantes	Péréquation foncière Loyers plus importants et répartition des indemnités à l'ensemble des parties prenantes	Chaque propriétaire dispose de la jouissance de ses terrains pour y pratiquer les activités autorisées. Pas de retombées financières liées à la présence du parc éolien.
Loyers perçus	Mairie de Lesparre Caisse des dépôts et filiales Propriétaires privés	Mairie de Lesparre Caisse des dépôts et filiales Propriétaires privés	Mairie de Lesparre Caisse des dépôts et filiales Propriétaires privés	Pas de retombées financières pour les propriétaires publics et privés
Retombées fiscales pour le territoire ²⁷	400400€/an	496800€/an	491800€/an	Pas de retombées fiscales locales
Montant investissement	63 millions €	76 millions €	74 millions €	Pas d'investissement

	SCÉNARIO 2017 À 12 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 9 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 2022 À 8 ÉOLIENNES	SCÉNARIO 0 ÉOLIENNE
Effet sur le milieu naturel	<p>Milieux impactés par le projet : 1 habitat à enjeu fort (intérêt communautaire) 1,7 ha de zones humides au droit des aménagements Défrichement : 9,2 ha de pinèdes</p>	<p>Milieux impactés par le projet : 7,4 ha de Pinèdes Défrichement : 7,2 ha de pinèdes</p>	<p>Milieux impactés par le projet : 7,4 ha de Pinèdes Défrichement : 6,5 ha de pinèdes</p>	<p>Ensemble des habitats préservés. Néanmoins sans entretien, les habitats « ouverts » (landes) évolueront naturellement et progressivement vers des milieux « fermés » (fourrés, boisements) avec une disparition des espèces qui y sont associées. Evolution des fourrés en boisements. Evolution intensive de la sylviculture en faveur des pins et augmentation de l'acidité des sols.</p>
Effet sur la flore	<p>La flore à enjeu fort (dix-neuf espèces) au niveau des crates au bord des chemins. La flore invasive sera gérée en phase travaux et suivie en phase d'exploitation. Mesure d'évitement envisagée : Evitement de la flore à enjeu fort.</p>	<p>La flore à enjeu fort (dix-neuf espèces) au niveau des crates au bord des chemins. La flore invasive sera gérée en phase travaux et suivie en phase d'exploitation. Mesure d'évitement envisagée : Evitement de la flore à enjeu fort</p>	<p>La flore à enjeu fort (dix-neuf espèces) au niveau des crates au bord des chemins. La flore invasive sera gérée en phase travaux et suivie en phase d'exploitation. Mesure d'évitement envisagée : Evitement de la flore à enjeu fort</p>	<p>Les espèces risquent de régresser du fait de l'abandon des milieux ouverts (fermeture des milieux). Développement possible de flore invasive sur les zones de dépôts sauvages (exemple : l'Alysson blanc, l'Ambroisie à feuilles d'armoise etc.).</p>
Effet sur la faune	<p>Impacts sur le Fadet des Laïches et le Damier de la Succise (rhopalocères) et le Grand Capricorne : faible à fort (Fades des Laïches). Impacts sur la Leucorhine à gros thorax (odonates) : fort. Impacts sur les habitats d'amphibiens : fort. Impacts sur les animaux des milieux humides (Cistude d'Europe) et celui des milieux boisés et landicoles (Coronelle lisse) : fort. Impacts sur les habitats d'espèces d'hivernation : modéré. Impacts en période de nidification pour l'avifaune : faible à fort Impacts en période hivernale pour l'avifaune : faible à modéré (Elanion blanc). Impacts en période de migration pour l'avifaune : * Risque de collision de faible à fort (oiseaux à vol battu) * Effet barrière nul à faible (oiseaux à vol planés) Impacts sur les habitats à chiroptères : Impact fort à modéré (les pipistrelles, les Noctules et la Sérotine commune) ; Impact est faible (les murins, la Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe, les oreillards et le mioptère de schreibers). Mesures évitement envisagées : * Calendrier de travaux en faveur de la petite faune, oiseaux et chiroptères. * Balisage pour éviter que la faune se retrouve piégée en phase chantier. Mesures de réduction envisagées : * Maintien de l'absence de végétation attractive sous les éoliennes, balisage rouge la nuit pour éviter le risque de collision. * Mise en place d'un plan de bridage des éoliennes permettant des arrêts programmés à certaines heures et périodes favorables au vol de chauve-souris, réduisant tout risque de collision. Mesures de compensation envisagées : Recréation d'habitat propice au développement et à la reproduction des espèces</p>	<p>Impacts sur le Fadet des Laïches et le Damier de la Succise (rhopalocères) et le Grand Capricorne : faible à modéré (Fades des Laïches). Impacts sur la Leucorhine à gros thorax (odonates) : faible. Impacts sur les habitats d'amphibiens : faible. Impacts sur les animaux des milieux humides (Cistude d'Europe) et celui des milieux boisés et landicoles (Coronelle lisse) : faible. Impacts sur les habitats d'espèces d'hivernation : faible. Impacts en période de nidification pour l'avifaune : faible à modéré (Elanion blanc, Busard cendré et St Martin). Impacts en période hivernale pour l'avifaune : faible (Elanion blanc). Impacts en période de migration pour l'avifaune : * Risque de collision de faible à modéré (oiseaux à vol battu) * Effet barrière nul (oiseaux à vol planés) Impacts sur les habitats à chiroptères : Impact modéré à faible (les pipistrelles, les Noctules et la Sérotine commune) ; Impact est très faible (les murins, la Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe, les oreillards et le mioptère de schreibers). Mesures évitement envisagées : * Evitement des enjeux fort pour la faune. * Calendrier de travaux en faveur de la petite faune, oiseaux et chiroptères. * Balisage pour éviter que la faune se retrouve piégée en phase chantier. * Evitement des enjeux fort pour la flore (habitats d'intérêts communautaires). * Evitement des zones humides. Mesures de réduction envisagées : * Maintien de l'absence de végétation attractive sous les éoliennes, balisage rouge la nuit pour éviter le risque de collision. * Mise en place d'un plan de bridage des éoliennes permettant des arrêts programmés à certaines heures et périodes favorables au vol de chauve-souris, réduisant tout risque de collision. * Réduction de l'emprise au sol des éoliennes au sein des pinèdes. Mesures de compensation envisagées : Recréation d'habitat propice au développement et à la reproduction des espèces</p>	<p>Impacts sur le Fadet des Laïches et le Damier de la Succise (rhopalocères) et le Grand Capricorne : très faible. Impacts sur la Leucorhine à gros thorax (odonates) : négligeable. Impacts sur les habitats d'amphibiens : négligeable. Impacts sur les animaux des milieux humides (Cistude d'Europe) et celui des milieux boisés et landicoles (Coronelle lisse) : négligeable. Impacts sur les habitats d'espèces d'hivernation : très faible. Impacts en période de nidification pour l'avifaune : très faible (Elanion blanc, Busard cendré et St Martin). Impacts en période hivernale pour l'avifaune : Négligeable (Elanion blanc). Impacts en période de migration pour l'avifaune : * Risque de collision de très faible (oiseaux à vol battu) * Effet barrière nul (oiseaux à vol planés) Impacts sur les habitats à chiroptères : Impact très faible (les pipistrelles, les Noctules et la Sérotine commune) ; Impact est négligeable (les murins, la Barbastelle d'Europe et le Grand rhinolophe, les oreillards et le mioptère de schreibers). Mesures évitement envisagées : * Evitement des enjeux fort pour la faune. * Calendrier de travaux en faveur de la petite faune, oiseaux et chiroptères. * Balisage pour éviter que la faune se retrouve piégée en phase chantier. * Evitement des enjeux fort pour la flore (habitats d'intérêts communautaires). * Evitement des zones humides. Mesures de réduction envisagées : * Maintien de l'absence de végétation attractive sous les éoliennes, balisage rouge la nuit pour éviter le risque de collision. * Mise en place d'un plan de bridage des éoliennes permettant des arrêts programmés à certaines heures et périodes favorables au vol de chauve-souris, réduisant tout risque de collision. * Réduction de l'emprise au sol des éoliennes au sein des pinèdes. Mesures de compensation envisagées : Recréation d'habitat propice au développement et à la reproduction des espèces</p>	<p>Faune liée aux milieux ouverts, qui risque d'évoluer avec l'embroussaillage vers des espèces plus forestières.</p> <p>Enrichissement, envasement et fermeture des lagunes = perte de zone d'alimentation.</p> <p>Perte de boisements de feuillus et fourrés arbustifs en raison de la sylviculture intensive = perte de zone de repos, alimentation et reproduction.</p> <p>Perte de boisements de feuillus et fourrés arbustifs en raison de la sylviculture intensive = perte de zone de repos, alimentation et reproduction.</p>

Quels sont pour vous les besoins des acteurs du territoire et les mesures qui pourraient être mises en place ?

Merci de votre attention !